



OBJECTIFS

**Elections Canon
10 juin 2014**

Avec plus de 55 % des suffrages, la liste CGT obtient la majorité en voix et en sièges au Comité d'Entreprise et au niveau des Délégués du Personnel

Le mardi 10 juin 2014, les salariés Canon France ont été invités à renouveler leurs représentants au Comité d'Entreprise et leurs Délégués du Personnel. Ces élections permettent aussi de déterminer la représentativité de chaque centrale syndicale, calculée en fonction du résultat obtenu au 1^{er} tour de l'élection des membres titulaires au C.E.

Le contexte de ces élections était particulier eu égard au nouveau périmètre de l'Entreprise du fait de la défilialisation des CBC et la fusion avec Océ, sans oublier l'impact du PSE. En effet, nous sommes passés de 580 électeurs Canon France en 2010, à 1697 aujourd'hui.

Dans le cadre des élections du C.E., 980 salariés ont participé au scrutin, ce qui représente plus de 57 % du personnel.

Dans le 1^{er} collège, où il y avait un siège de titulaire et de suppléant à pourvoir, le quorum n'a pas été atteint vu que 20 électeurs ont participé au scrutin sur les 46 employés. De ce fait il faudra procéder à un 2^{ème} tour dans ce collège.

Dans le 2^{ème} collège, où il y avait 6 sièges de titulaires et 6 de suppléants à pourvoir, on constate une bonne participation de la population administrative et technique avec **près de 67 % des suffrages**. La liste CGT, avec près de 70 % des voix, obtient 5 sièges de titulaires et 4 de suppléants.

Elections CE 2 ^{ème} collège	Titulaires	%	Nombre de sièges	Suppléants	%	Nombre de sièges
Electeurs inscrits	780			780		
Nb de Votants	518	66.41		518	66.41	
Nombre de voix CGT	346	69.90	5 élus	347	69.40	4 élus
Nombre de voix CFDT	86	17.37	1 élu	76	15.20	1 élu
Nombre de voix CGC	63	12.73	Pas d'élu	74	14.80	1 élu

Dans le 3^{ème} collège des cadres, où il y avait 6 sièges de titulaires et 6 de suppléants à pourvoir, le quorum a été tout juste atteint avec près de 51 % des suffrages. La liste commune CGT et CFTC obtient 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants.

Elections CE 3 ^{ème} collège	Titulaires	%	Nombre de sièges	Suppléants	%	Nombre de sièges
Electeurs inscrits	871			871		
Nb de Votants	442	50.75		443	50.86	
Nombre de voix CGT et CFTC	164	37.10	2 élus	149	33.63	2 élus
Nombre de voix CFDT	57	12.98	1 élu	62	14.03	1 élu
Nombre de voix CGC	200	45.56	3 élus	219	49.55	3 élus
Nombre de voix FO	7	1.59	Pas d'élus	7	1.58	Pas d'élus

D'ores et déjà, au cumul et dans l'attente des résultats du 2^{ème} tour pour le 1^{er} collège, la CGT avec 7 sièges de titulaires sur 13 **reste majoritaire au C.E.**

Comparé aux résultats des élections C.E. de 2010, la **CGT progresse de 17 %** et passe de 38.46 % à 55.42 %. La CGC chute de près de 10 % et passe de 37.36 % à 27.98 %. La CFDT reste stable avec 15 % des voix et perd l'électorat acquis chez Océ vu qu'elle était majoritaire avec plus de 51 % des voix. FO s'effondre et passe de 8.13 % à 0.74 %.

Concernant la représentativité des syndicats, Il faut savoir qu'il est nécessaire d'obtenir 10 % des voix (au C.E. 1^{er} tour) pour être reconnu et pouvoir nommer un délégué syndical. Il faut avoir acquis 30 % des voix pour valider un accord d'entreprise et 50 % pour exercer un droit d'opposition à la signature d'un accord.

Total des voix	Titulaires	%
Nombre de voix CGT	445	47.34
Nombre de voix CFTC *	82	8.72
Nombre de voix CFDT	143	15.21
Nombre de voix CGC	263	27.98
Nombre de voix FO	7	0.74

* Répartition des 164 voix obtenues par la liste commune CGT et CFTC dans le 3^{ème} collège à raison de 50 % par syndicat.



Par ailleurs, et concernant la validation des accords de PSE par une organisation syndicale, la législation prévoit de calculer la représentativité en excluant les centrales qui n'ont pas obtenu 10 % des voix aux dernières élections. Le calcul dans ce cas s'établit ainsi, sachant qu'il faut avoir plus de 50 % des suffrages pour valider ou non un accord de PSE.

Total des voix	Titulaires	%
Nombre de voix CGT	445	52,29
Nombre de voix CFDT	143	16,80
Nombre de voix CGC	263	30,90

Concernant les élections des délégués du personnel, là encore le quorum n'a pas été atteint dans le 1^{er} collège et il sera nécessaire de procéder à un 2^{ème} tour pour élire un candidat titulaire et un suppléant.

Au niveau du 2^{ème} collège, il y avait 15 postes de titulaires à pourvoir, 9 sièges ont été attribués à la liste CGT avec plus de 53 % des voix. 8 sièges de suppléants ont été pourvus par les candidats CGT.

Elections DP 2 ^{ème} collège	Titulaires	%	Nombre de sièges	Suppléants	%	Nombre de sièges
Electeurs inscrits	1650			1650		
Nb de Votants	958	58.06		958	58.06	
Nombre de voix CGT	501	53.64	9 élus	482	50.90	8 élus
Nombre de voix CFDT	138	14.78	2 élus	148	15.63	2 élus
Nombre de voix CGC	278	29.76	4 élus	291	30.73	5 élus
Nombre de voix FO	17	1.82	Pas d' élu	26	2.75	Pas d' élu

En conclusion, et si l'on fait abstraction du 1^{er} collège, **la liste CGT sort pleinement gagnante de ces élections CE / DP avec 30 sièges sur les 54 à pourvoir.**

Ces résultats témoignent de la confiance que lui accorde le personnel Canon et ex-Océ à défendre quotidiennement ses intérêts.

**Les élus CGT Canon France remercient les salariés de leur confiance.
Ils sauront utiliser cette majorité
pour continuer à défendre les intérêts du personnel.**